

COMITE SYNDICAL
du mercredi 12 février 2020
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Givors, siège social du Syndicat sous la présidence de Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA, Présidente, en session ordinaire.
Convocation en date du 6 février 2020.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, Givors, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M. Fernand FURST, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, M. Pierre GONON, M. Maurice OLAGNIER, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT.

Suppléants : M. Joseph SOTGIU.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Gérard LAMBERT, M. Jean-Paul COLIN, M. Roland BERNARD, M. Xavier ODO, M. Gabriel VILLARD, M. André MONTET, M. Pierre DUSSURGEY, M. François CHAVAS, M. Didier TESTE, M. Vincent MOREL.

Suppléants : M. Pierre DIAMANTIDIS, M. Lucien BARGE, M. Pierre VERGUIN, Mme Isabelle BROUILLET, M. Jean-François GAGNEUR, M. André PRIVAS, M. Thierry SALLANDRE, M. Joël BALLAS, Mme Annick GUICHARD, M. Marc LAURENT, M. Gilles PERRET, M. Vincent GUGLIELMI, M. Joseph JIMENEZ, Mme Christine GARCIA-PARDOCHE.

Présidente : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.

Secrétaire de séance : Mme Virginie OSTOJIC.

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX, M. Rémi PONCELET.

Madame la Présidente ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 5 décembre 2019 ;
- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Analyse multicritères – Gier à Givors ;
- Etude systèmes d'endiguement ;
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir ;
- Points divers et questions.

Madame Virginie OSTOJIC est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 5 décembre 2019

Madame la Présidente demande aux membres d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 5 décembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé par tous les membres à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2)

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Débat d'orientation budgétaire (délibération n°2020-01)

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA rappelle que d'après la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget. Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui a été envoyé aux délégués avec la convocation au présent Comité syndical le 6 février 2020.

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA ouvre le débat d'orientation budgétaire en commençant par rappeler le contexte et les orientations pluriannuelles, avec le Contrat de Rivière Gier et affluents (2013-2020), le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Gier, 2017-2022) et l'entente SEM-SyGR. Pour l'année 2020, les orientations budgétaires restent dans la continuité des années précédentes et sont axées sur les principaux thèmes suivants : l'entretien de la végétation, les actions menées dans le cadre de l'entente SEM-SyGR (démarche ressource en eau, diagnostic de vulnérabilité du bâti, SAPHYRAS...), la déconstruction de trois habitations fortement exposées au risque de crue dans le cadre du fond FPRNM, sur Givors, quartier Saint Lazare (dont le marché public des travaux a été notifié le 6 janvier 2020 et le plan de retrait amiante déposé), la restauration du Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère, les systèmes d'endiguements (étude de définition, diagnostic, puis étude de danger au cas par cas) et les dépenses de personnel du SyGR.

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA présente les éléments financiers pour l'année 2020. En ce qui concerne les contributions, celles-ci ont été calculées pour 2020 et votées lors du Comité syndical du 5 décembre 2019. De plus, le SyGR bénéficiera, selon les projets mis en œuvre, de subventions accordées par les partenaires du Contrat de Rivière et du PAPI, soit l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse), la Région, l'Etat, ou le Département du Rhône.

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA rappelle les effectifs du SyGR. D'un contractuel (à mi-temps) en 2014, le SyGR présente au 1^{er} janvier 2020 une équipe de trois agents.

Au regard de l'augmentation des compétences du SyGR et de l'évolution des réglementations, un travail a été effectué fin 2018, début 2019 concernant la structuration du SyGR. Les besoins avaient été estimés à plus de 3 ETP. L'étude réalisée par le cabinet SEPIA avait estimé les besoins à hauteur 4,2 ETP et des mutualisations. De plus, en regardant à titre d'exemple la structuration des autres syndicats de bassin versant, il s'avère que ceux-ci sont constitués de quatre personnes au minimum. Ainsi, le ROB laisse la possibilité du recrutement d'un agent, notamment sur la thématique risque inondation.

Ensuite, les avantages sociaux accordés aux agents sont présentés, notamment la participation aux mutuelles et le remboursement d'abonnement de transport. Ces chiffres sont des estimations prévisionnelles. Les données relatives au traitement indiciaire et charges sont exposés et traduisent la constitution progressive de l'équipe du SyGR.

Les résultats prévisionnels de clôture de l'exercice 2019 sont présentés par Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA :

Section d'investissement

Dépenses	33 760,19
Recettes	270 971,26
Résultat de l'exercice 2019	237 211,07
Résultat reporté 2018	668 550,86
Résultat de clôture 2019	905 761,93

Restes à réaliser recettes investissement	0,00
Restes à réaliser dépenses investissement	3 009,67
Résultat reporté en investissement	-3 009,67
Résultat cumulé en investissement	902 752,26

Section de fonctionnement

Dépenses	205 453,30
Recettes	367 203,40
Résultat de l'exercice 2019	161 750,10
Résultat reporté 2018	598 985,26
Part affectée à l'investissement (1068) 2019	270 731,26
Résultat de clôture 2019	490 004,10

Part affectée à l'investissement (1068) 2020	193 009,67
Résultat à reporter en 2020 en fonctionnement (002)	296 994,43

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA présente les dépenses de la section de fonctionnement :

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2016	Montant total Budget 2017	Montant BP 2018	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2019-2020
011	Charges à caractère général	177 540,00	257 760,00	262 950,00	303 502,00	255 789,00	-15,7%
012	Charges de personnel	72 700,00	93 600,00	117 750,00	166 379,00	184 514,36	10,9%
022	Dépenses imprévues	9 280,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00	22 000,00	83,3%
65	Autres charges de gestion courante	9 400,00	14 500,00	20 700,00	13 660,00	15 874,56	16,2%
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles				2 600,00	1 000,00	-61,5%
	Total dépenses réelles	268 920,00	375 860,00	411 400,00	498 141,00	479 177,92	-3,8%
023	Virement à la section d'investissement	133 000,00	255 218,09	332 973,44	130 000,00	140 061,51	7,7%
42	Opérat. d'ordre de transf. entre sections				1 441,00	300,00	-79,2%
	Total dépenses d'ordre	133 000,00	255 218,09	332 973,44	131 441,00	140 361,51	6,8%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	401 920,00	631 078,09	744 373,44	629 582,00	619 539,43	-1,6%

Parmi les dépenses prévisionnelles en 2020 :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Le chapitre 011 comprend notamment :

- Etude de gouvernance et assistance juridique GEMAPI, études spécifiques de prospective financière (19 639 €) ;
- Compléments topographiques pour études d'aménagement, sécurité protection de la santé, étude de pré-définition des systèmes d'endiguement (40 000 €) ;
- Entretien de la végétation et location de bennes pour évacuation des déchets verts et déchets (intervention type entreprise d'insertion spécialisée (44 000 €), entreprises spécialisées (abattage, élagage, débardage, pâturage...) (16 500 €), pose et évacuation de bennes (8 000 €) ;

- Assurances (RC et multirisque habitation) ;
- Versement à des organismes de formation : Association Rivières en Rhône Alpes Auvergne, France Dignes, adhésion et journées techniques ;
- Frais de notaires pour acquisitions, Frais d'enquêtes publiques, Annonces marchés publics ;
- Divers pour site web, annonces et insertion (publicités marchés publics), fourniture de petit équipement, frais de maçonnerie ;
- Frais de déplacement, frais de repas ;
- Participations dans le cadre de l'entente SEM SyGR et remboursements à la Ville de Givors (54 723,00 €).

Chapitre 012 : Charges de personnel

Le chapitre 012 comprend notamment :

- Cotisations URSSAF et aux caisses de retraite ;
- Rémunérations :
 - Chargée de mission ;
 - Chargée de gestion administrative et finances ;
 - Techniciens rivière, études et projets, et risque inondation.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

On trouve dans ce chapitre des cotisations URSSAF et aux caisses de retraite, les indemnités. Egalement les clefs de signature pour les signatures dématérialisées.

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA présente **les recettes de la section de fonctionnement** :

Chap	Chapitre	Montant total budget 2016	Montant total Budget 2017	Montant BP 2018	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2019-2020
13	Atténuations de charges						
70	Produits services, domaine et ventes						
73	Impôts et taxes	185 964,00	187 500,00	44 940,00	45 149,00	44 804,94	-0,8%
74	Dotations et participations reçues	125 956,00	161 200,00	364 730,00	256 129,00	277 690,06	8,4%
75	Autres produits				50,00	50,00	0,0%
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
	Total recettes réelles	311 920,00	348 700,00	409 670,00	301 328,00	322 545,00	7,0%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00				
	Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	résultat de fonctionnement reporté	90 000,00	282 378,09	334 703,44	328 254,00	296 994,43	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	401 920,00	631 078,09	744 373,44	629 582,00	619 539,43	-1,6%

Les recettes de fonctionnement comprennent les contributions des membres, ainsi que les subventions.

Dans le cas où les cotisations des communes membres s'effectuent par la voie de la fiscalisation, elles apparaissent au chapitre 73. Concernant les intercommunalités et la Métropole de Lyon, pour le paiement des contributions, il est envisagé un recouvrement par la voie de la budgétisation, qui apparaît ainsi au chapitre 74.

Les subventions apparaissent au chapitre 74 et sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région, le Département et l'Etat.

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA présente **les dépenses de la section d'investissement** :

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2016	Montant total Budget 2017	Montant BP 2018	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2018-2019
16	Remboursement d'emprunts						
20	Immobilisations incorporelles	240 200,00	530 000,00	684 112,00	685 100,00	679 378,00	-0,8%
204	Subventions d'investissement						
21	Immobilisations corporelles	1 168 000,00	200 000,00	204 600,00	206 600,00	226 600,00	9,7%
23	Travaux en cours	545 300,00	366 034,46	464 141,60	243 451,12	400 145,44	64,4%
45	Opérations pour compte de tiers						
20	Dépenses imprévues	60 396,40	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00	100,0%
	Total dépenses réelles	2 013 896,40	1 116 034,46	1 372 853,60	1 155 151,12	1 346 123,44	16,5%
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	REPORTS		53 673,00		25 572,00	3 009,67	
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 013 896,40	1 169 707,46	1 372 853,60	1 180 723,12	1 349 133,11	14,3%

Parmi les dépenses de la section d'investissement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend les frais d'études :

- Assistance maîtrise d'ouvrage restauration du Gier à Saint Romain en Gier (120 000 €) ;
- Maîtrise d'œuvre restauration du Gier à Saint Romain en Gier (189 600 €) ;
- Assistance maîtrise d'ouvrage restauration du Gier à Givors (240 000 €), une étude Analyse Coût Bénéfice Analyse multicritères (20 000 €) ;
- Etude de définition et diagnostic des systèmes d'endiguement (80 000€) ;
- Etude Combe de l'Enfer à Saint Romain en Gier (24 000 €) ;

Les subventions sont attendues à hauteur de 50 à 80% du montant HT.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend l'acquisition de terrain et les travaux de durée inférieure à 1 an.

Ce chapitre comprend :

- Acquisition de terrains nus et acquisition de terrains bâtis (200 000 €) ;
- Matériel de bureau et informatique et véhicule pour les déplacements des agents (26 600 €).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Ce chapitre comprend l'acquisition de terrain et les travaux de durée supérieurs à 1 an.

Ce chapitre comprend :

- Agencement et aménagements de terrains : dans la continuité des exercices budgétaires précédents sont affectés sur cette ligne un montant en prévision des travaux à venir (260 145,44 €) ;
- La déconstruction, désamiantage et démolition des anciennes habitations du Quartier Saint Lazare à Givors. L'estimation pour les travaux se porte à 140 000,00 € TTC, le montant maximal qui sera attribué en subvention sera de 110 000,00 € HT (100% possible du montant HT).

Les **reports** qui apparaissent pour information concernent :

- L'étude d'aménagement du Gier à Givors ;
- La démolition des anciennes habitations du Quartier Saint Lazare à Givors (dépose de réseaux).

Monsieur Olivier LANORE demande pourquoi il est nécessaire de refaire une étude Analyse Coût Bénéfice (ACB) pour le Gier à Givors. Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA précise que ce point va être détaillé ensuite mais que le PAPI a été instruit sans digues. De plus, l'ACB est maintenant une AMC (Analyse Multicritères). Il est donc nécessaire de refaire une étude pour intégrer l'ensemble des digues et pour éventuellement bénéficier d'un financement de la part de l'Etat. Une réunion est prévue à ce sujet le mardi 18 février 2020.

Monsieur Pierre GONON demande si des travaux à Saint Romain-en-Gier sont prévus. Madame Murielle PAPIRNYK précise que l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont prévues au chapitre 20. La désignation d'un maître d'œuvre est prévue avant la fin de l'année 2020, pour envisager des travaux à partir de l'année 2022. Le financement des travaux sera à construire, à l'appui du chapitre 023, des subventions, d'emprunts...

Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA présente **les recettes de la section d'investissement** :

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2016	Montant total Budget 2017	Montant BP 2018	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2017-2018
10	Dotation est fonds propres						
13	Subventions	1 171 500,00	225 200,00	406 000,00	110 000,00	110 000,00	0,0%
16	Emprunts et dettes						
45	Opérations pour compte de tiers						
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	143 396,22			270 731,26	193 009,67	-28,7%
	Total recettes réelles	1 314 896,22	225 200,00	406 000,00	380 731,26	303 009,67	-20,4%
021	Virement de la section de fonctionnement	133 000,00	255 218,09	332 973,44	130 000,00	140 061,51	7,7%
40	Opérat. d'ordre de transf. entre sections						
040	matériel de bureau et matériel informatique				1 441,00	300,00	-79,2%
41	Opérations patrimoniales						
	Total recettes d'ordre	133 000,00	255 218,09	332 973,44	131 441,00	140 361,51	6,8%
001	résultat d'investissement reporté	566 000,18	689 289,37	633 880,16	668 550,86	905 761,93	
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 013 896,40	1 169 707,46	1 372 853,60	1 180 723,12	1 349 133,11	14,3%

Les recettes d'investissement comprennent les subventions, répertoriées au chapitre 13. Les subventions sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région, le Département, ainsi que l'Etat dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Analyse multicritères – Gier à Givors (délibération n°2020-02)

Madame Murielle PAPIRNYK indique que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le PAPI est donc un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités. Une analyse doit être réalisée, de façon à établir et comparer la pertinence, la faisabilité, l'efficacité, l'efficience des scénarios projetés. Précédemment l'analyse portait le nom d'ACB (analyse coût bénéfique, lors du PAPI 2), et maintenant nous parlons d'AMC (analyse multicritères, PAPI 3). Les indicateurs ont donc changé par rapport au PAPI du SyGR, construit selon le cahier des charges PAPI2.

L'aménagement du Gier à Givors est inscrit au PAPI Gier (action 6.1 axe VI ralentissement des écoulements). L'étude menée par le prestataire mandaté par le SyGR a permis de réaliser des scénarios plus précis que ceux étudiés précédemment. Cette étude indique la nécessité de mettre en place des digues pour gérer la crue centennale.

Or, le PAPI Gier a été déposé sur un argument d'absence de digues. Il est rappelé la doctrine très forte de l'Etat en la matière (grosse vigilance sur les digues depuis la tempête Xynthia). Plusieurs réunions ont été faites avec la DDT et la DREAL depuis le COPIL de juin 2019. Ces services demandent une Analyse Coût Bénéfice spécifique, une Analyse Multicritères selon le cahier des charges PAPI3, pour

permettre de confirmer le financement des opérations. Ces études pourraient s'élever à hauteur de 20 000 € HT. Une réunion est encore prévue la semaine prochaine à ce sujet.

Madame Murielle PAPIRNYK indique que le dépôt de la demande de subvention doit être fait avant le 21 février 2020, pour passer à la première délégation, c'est pourquoi il est nécessaire de délibérer à ce sujet dès à présent.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Etude systèmes d'endiguement (délibération n°2020-03)

Madame Murielle PAPIRNYK présente la réglementation concernant les systèmes d'endiguement. Cette réglementation est plutôt évolutive. Le décret du 12 mai 2015 est venu modifier les règles de classement, où on ne classe plus digue par digue, mais par système d'endiguement (plusieurs ouvrages possibles), avec trois classes A, B ou C, selon des seuils de population située dans la zone protégée et une hauteur minimale. Des modifications ont été apportées en 2019 par décrets, ce qui conduit à de nouvelles dispositions de classement. Les seuils sont dorénavant les suivants : C : Population inférieure ou égale à 3 000 personnes, B : 3 000 à 30 000 personnes, A : supérieure à 30 000 personnes. La notion de hauteur (digues supérieure à 1,5 m), qui portait à confusion, disparaît. Ainsi, cette réglementation nécessite de revoir l'inventaire des systèmes d'endiguement pour identifier les éventuelles modifications.

Madame Murielle PAPIRNYK précise que la DDT du Rhône a effectué un recensement des digues de protection contre les inondations. Plusieurs ouvrages sont présents sur le territoire du Gier Rhodanien. Ces digues ne sont pas classées ni autorisées administrativement à ce jour. Dans le cadre de ses missions liées à la compétence GEMAPI, le SyGR envisage de réaliser une étude sur ces ouvrages, pour réaliser un état des lieux, acquérir des connaissances sur ces ouvrages, connaître la zone de protection, les diagnostiquer et ensuite réaliser des études de danger au cas par cas selon les résultats des phases précédentes.

Madame Murielle PAPIRNYK indique que le Gier est concerné par les seuils de population C et B. Une première prospection va être faite avec Monsieur Rémi PONCELET. Ensuite, plusieurs niveaux d'études sont possibles. Le coût maximum envisageable de ces études est de 110 000 € (soit 30 000 € pour les études de premier niveau et 80 000 € pour les études de danger). Au niveau des financements, la partie réglementaire n'est pas subventionnable. Les parties prédéfinition ou diagnostic pourraient l'être mais cela n'a pas été inscrit au PAPI en tant que tel. Ainsi, ces subventions ne sont pas garanties. Il faudrait peut-être un avenant au PAPI mais cela reporterait la démarche.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Madame Murielle PAPIRNYK indique que Madame la Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°14-9 du 14 mai 2014. Ainsi, les décisions prises depuis le dernier Comité syndical du 5 décembre 2019 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

Date de signature	N° engagement	Prestataire	Descriptif / Commentaire	Montant engagement total en € TTC
Acquisition de matériel et matériel informatique				
Site Internet				
	SI200001	1&1	Frais d'abonnement - 18 € TTC / mois (à compter février 2020)	209,99
Plateforme de dématérialisation des marchés publics				
Adhésions - Journées formations				
Petites fournitures d'équipement				
	SI190057	CULTURA	Petites fournitures et agendas	50,00
Livres - Abonnements				
Honoraires - Etudes				
Service remplacements - CDG69				
Conseils juridiques - Assistance CDG 69				
TOTAL				259,99

6. Points divers et questions

- Inventaire complémentaire des zones humides sur le Gier Rhodanien

Monsieur Rémi PONCELET présente l'inventaire complémentaire des zones humides sur le Gier Rhodanien en rappelant les dispositions du code de l'environnement (objectif d'intérêt général de préservation et gestion durable des zones humides), les objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée (préserver, gérer et restaurer les zones humides) et la compétence GEMAPI (Item 8° : Protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, une meilleure intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme).

L'historique de la démarche est rappelé avec, en 2017, le lancement de l'inventaire départemental et métropolitain des zones humides supérieures à 1 hectare sur le bassin du Gier. L'inventaire complémentaire des zones humides de surface comprise entre 1 hectare et 1000 m² est réalisé sur le Gier ligérien en 2018 puis sur la partie rhodanienne en 2019, avec en sus un pointage des zones humides ponctuelles, inférieures à 1000 m². Ainsi, les rapports de synthèse et les cartes ont été rendus en décembre 2019. La synthèse de l'inventaire est présentée, ainsi que les cartes des zones prospectées :

Communes	Nombre de ZH POTENTIELLES visitées	ZH avérées par classe de taille					Surface ZH en m ²
		ZH < 0,1 ha	0,1 ha < ZH < 0,2 ha	0,2 ha < ZH < 0,5 ha	0,5 ha < ZH < 1 ha	ZH > 1 ha	
Longes	36	1		1			4458
Les Haies	17	2	1	1			3427
Sainte-Catherine	14	3		1			4976
Beauvallon	20	1					930
Saint-Romain-en-Gier	6			1		1	16047
Trèves	22						0
Givors	4						0
Chabanière	25	4					400
Riverie	0						0
9	144	11	1	4	0	1	30238

Les rapports et cartes obtenus seront adressés aux communes courant le mois de février 2020.

- Inventaire faune flore pour les études du Gier à Saint Romain-en-Gier

Madame Murielle PAPIRNYK présente l'inventaire faune flore pour les études du Gier à Saint Romain-en-Gier. Cet inventaire est nécessaire pour les études règlementaires et concerne le diagnostic écologique, les habitats naturels (17 habitats élémentaires naturels, semi naturels et anthropiques, mosaïque d'habitats, 4 habitats élémentaires considérés comme ZH), la flore (exemples, Agripaume cardiaque, Queue-de-lion, Massif de renouée de Bohème, Balsamine de Balfour, Buddléia de David), la faune avec les mammifères (avéré : Castor d'Europe et Potentiels : Loutre d'Europe, Ecureuil roux, Hérisson d'Europe, Genette), les Oiseaux (40 espèces d'oiseaux, 30 sont protégés au niveau national, 3 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, 7 sont des espèces remarquables), les Amphibiens, les Reptiles, les Insectes (exemples, Gomphe à pinces et Robert-le-Diable) et les enjeux écologiques de la zone d'étude. Cet inventaire relève une forte valeur patrimoniale du site.

- Assistance au PLU sur les thèmes : cours d'eau, axes de ruissellement, zones humides

Madame Murielle PAPIRNYK indique que dans le cadre du Contrat de rivière et du PAPI, une action est prévue pour l'Assistance au PLU sur les thèmes suivants : cours d'eau, axes de ruissellement, zones humides. Cette action était menée dans le cadre de l'entente SEM-SyGR. A ce jour, le marché est clos. Aussi, elle interroge le Comité sur les projets des communes concernant les documents d'urbanisme et sur la nécessité de relancer une consultation.

Mme Virginie OSTOJIC indique que le PLU à Saint Romain-en-Gier est en cours de renouvellement et que les données concernant les zones humides ont déjà été répertoriées.

Madame Murielle PAPIRNYK précise que l'assistance dépasse le simple inventaire, il s'agit d'une assistance qui apporte des conseils sur les trois thématiques, en urbanisme en terme de zonage.

Monsieur Gérard FAURAT indique qu'il serait préférable de demander aux futurs élus du SyGR de se prononcer sur ce sujet.

- Renouvellement de l'adhésion aux associations ARRAA et France Dignes

Madame Murielle PAPIRNYK présente un point d'information sur le renouvellement aux associations ARRAA (Rivière en Rhône Alpes Auvergne) et France Dignes pour l'année à venir. L'adhésion aux associations ARRAA (Rivière en Rhône Alpes Auvergne) et France Dignes permet au SyGR de travailler en contact avec d'autres structures de mêmes compétences, d'échanger, de partager les expériences et de renforcer les compétences métier. Cela est permis au travers des sites internet, des formations et journées techniques organisées par ces structures. Le Comité syndical a déjà délibéré pour adhérer à

ces associations et permettre le renouvellement par la Présidente lors du Comité syndical du 10 octobre 2019.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Fait à Givors, le 18 février 2020

La Présidente,
Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Brigitte D'Aniello Rosa', written over a faint circular stamp.

Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18